

Press 1, Line 22.—Fill up the Blank with the words, "Two shillings and six pence Currency."

Ordered, That the said Amendment be engrossed.
Ordered, That the Amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act for the relief of the Members of the Free-will Baptist Church in the Township of Stanstead," as amended, be now read for the third time.

The said Amendments were accordingly read the third time.

Resolved, That the said Amendments, as amended, do pass.

Ordered, That Mr. Child do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors that this House hath agreed to their Amendments, with an Amendment, to which they desire their concurrence.

Mr. Antoine Charles Taschereau, from the Committee of the whole House on the Amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act for the relief of the Religious Society called the Universalist Society," in the Township of Ascot, and the neighbourhood thereof, reported, according to Order, the Amendment made by the Committee to the said Amendments; which Amendment was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House; and is as followeth:

Press 1, Line 26.—Fill up the Blank with the words, "Two shillings and six pence Currency."

Ordered, That the said Amendment be engrossed.

Ordered, That the Amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act for the relief of the Religious Society called the Universalist Society," in the Township of Ascot, and the neighbourhood thereof, as amended, be now read for the third time.

The said Amendments were accordingly read the third time.

Resolved, That the said Amendments, as amended, do pass.

Ordered, That Mr. Gugy do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors that this House hath agreed to their Amendments, with an Amendment, to which they desire their concurrence.

The Order of the day for the House in Committee to examine by Evidence into the Events connected with and which led to the interference of an armed Military Force at the late Election of a Representative for the West Ward of Montreal, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee:

Mr. Dionne took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair; And Mr. Dionne reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

Ordered, That the said Committee have leave to sit again on Wednesday next.

Then, on Motion of Mr. Bourdages, seconded by Mr. Dionne,

The House adjourned.

Feuille 1ère. Ligne 28. Remplissez le blanc avec les mots, "Deux schelings et six deniers courant."

Ordonné, Que le dit Amendement soit grossoyé.
Ordonné, Que les Amendemens faits par le Conseil Légitif au Bill intitulé, "Acte en faveur des Membres de l'Eglise des Baptistes Volontaires (Free-will) dans le Township de Stanstead," tels qu'amendés, soient maintenant lus pour la troisième fois.

Les dits Amendemens ont été en conséquence lus pour la troisième fois.

Résolu, Que les dits Amendemens, tels qu'amendés, passent.

Ordonné, Que M. Child reporte le dit Bill au Conseil Légitif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a acquiescé à leurs Amendemens, avec un Amendement, auquel elle demande leur concours.

M. Antoine Charles Taschereau, du Comité de toute la Chambre sur les Amendemens faits par le Conseil Légitif au Bill, intitulé "Acte pour le soulagement de la Congrégation Religieuse, appelée la Congrégation des Universalistes, dans le Township d'Ascot, et les environs d'icelui," a fait rapport, conformément à l'ordre, de l'Amendement fait aux dits Amendemens par le Comité, lequel Amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et adopté par la Chambre; et il est comme suit :

Feuille 1ère. Ligne 26. Remplissez le blanc avec les mots, "Deux schelings et six deniers courant."

Ordonné, Que le dit Amendement soit grossoyé.
Ordonné, Que les Amendemens faits par le Conseil Légitif au Bill, intitulé, "Acte pour le soulagement de la Congrégation Religieuse, appelée la Congrégation des Universalistes, dans le Township d'Ascot, et les environs d'icelui," tels qu'amendés, soient maintenant lus pour la troisième fois.

Les dits Amendemens ont été en conséquence lus pour la troisième fois.

Résolu, Que les dits Amendemens, tels qu'amendés, passent.

Ordonné, Que M. Gugy reporte le dit Bill au Conseil Légitif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a acquiescé à leurs Amendemens, avec un Amendement, auquel elle demande leur concours.

Amendemens du Conseil au Bill de la Société des Universalistes d'Ascot, adoptés, avec un amendement.

Événemens à Montréal, du 21 Mai 1832.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité, pour s'enquérir, par l'Audition de Témoins, sur les Événemens liés et qui ont conduit à l'intervention d'une Force Militaire Armée, à la dernière Election d'un Représentant pour le Quartier Ouest de Montréal, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Dionne a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire.

Et M. Dionne a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, Mercredi prochain.

Alors, sur Motion de M. Bourdages, secondé par M. Dionne,

La Chambre s'est adjournée.